EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
16 septembre 2026

Date de la séance
22 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-deux septembre à 19h00
Le Conseil Municipal de Pont l'Evêque, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle communale en séance publique ordinaire sous la présidence de Jérémy Roseau, Maire

Etaient présents : Sandrine Boire, Thierry L'huillier, Claire Jolivet-Servant, Laurent Weinreich, Véronique Gicquel-Auzannet, Jean-Michel Eude, Sabrina Clermont, Pierre Carrel, Edith Aubert, Christian Asse, Marinette Lebon, Eric Huet, Murielle Knoll Gombert, Béatrice Gautier, Delphine Besson, Corentin Riou, François Magne, Anne Fablet Renaut, François Jamrot, Cyril Manson, Marine Dubois, Nesrine Langin, Arthur Carpentier, Guillaume Legrand.

En exercice :	29
Présents :	25
Pouvoir :	1
Votants :	26

Excusés : Catherine Letellier, Maxime Soubien-Cliquet, Mathilde Bertho, Quentin Blanchard,

Pouvoirs :
Catherine Letellier a donné pouvoir à Sabrina Clermont

Monsieur Corentin Riou a été désigné secrétaire de séance.

DEL2026_09_12

VALORISATION DES QUARTIERS PAR DES AIDES A LA RENOVATION DES FACADES, DEVANTURES ET ENSEIGNES COMMERCIALES

Afin d'accompagner les propriétaires dans l'entretien du patrimoine privé participant à la qualité du paysage urbain, la ville a mis en place un dispositif d'aide à la réfection des façades. Celui-ci a par la suite été élargi à la rénovation des devantures commerciales et à l'installation d'enseignes respectueuses du patrimoine architectural local.

Force est de constater que cette politique incitative connaît un ralentissement significatif. Sur les trois dernières années, seulement cinq dossiers ont été déposés. Cette situation conduit aujourd'hui la municipalité à proposer une relance ambitieuse du dispositif afin d'encourager davantage de propriétaires et de commerçants à engager des travaux d'amélioration de leurs biens.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 14 septembre 2026 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés

- **ÉMET** un avis favorable à l'attribution d'une aide aux façades situées en bordure de rue dans les secteurs A, B et C de la ZPPAUP :
  - 6 € par m² pour les travaux de peinture sur enduit ou de lasure opaque sur pans de bois ;
  - 8 € par m² pour les travaux d'enduit, de rejointoiement de briques, de réfection d'essentage ou d'isolation thermique par l'extérieur ;

dans la limite des crédits inscrits annuellement au budget communal.

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

- **ÉMET** un avis favorable à l'attribution d'une aide aux devantures commerciales situées en bordure de rue dans les secteurs A, B et C de la ZPPAUP :
    - subvention fixée à 20 % du montant HT des travaux éligibles ;
    - assiette de dépenses plafonnée à 8 000 € HT ;

soit une aide maximale de 1 600 €.

- **ÉMET** un avis favorable à l'attribution d'une aide pour la création ou le remplacement des enseignes commerciales situées en bordure de rue dans les secteurs A, B et C de la ZPPAUP :
    - subvention fixée à 20 % du montant HT des travaux éligibles ;
    - assiette de dépenses plafonnée à 1 500 € HT ;

soit une aide maximale de 300 €.

- **DECIDE D'INSTALLER** un comité de suivi composé d'un représentant désigné par chacune des commissions suivantes :
    - Cadre de vie et Développement durable ;
    - Finances ;
    - Commerce et Événementiel.

- **DIT** que les aides seront attribuées par le comité de suivi après examen des dossiers et obtention des autorisations d'urbanisme nécessaires, celui-ci rendant compte de ses décisions au Conseil municipal.

- **S'ENGAGE** à inscrire au budget communal une enveloppe annuelle de **20 000 €** destinée au financement de ce dispositif.

Fait et délibéré en séance, les même jour, mois et an.

Le Secrétaire de séance,

Corentin RIOU

Le Maire

MAIRIE DE PONT-L'EVEQUE CALVADOS

Jérémy ROSEAU

REÇU LE :
25 SEP. 2026
SOUS-PRÉFECTURE
DE LISIEUX

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355